

elisa - asile

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Aux côtés des requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s depuis près de 40 ans

ASSOCIATION elisa-asile

Rue des Savoises 15

info@elisa.ch

www.elisa.ch

022 733 37 57



MOT DU COMITÉ

Cher·e·s membres, cher·e·s ami·e·s de l'association, cher·e·s partenaires,

L'année 2024 a été marquée par un changement d'équipe. L'ancienne directrice, Marine Zurbuchen, a quitté l'association elisa-asile qu'elle avait dirigée pendant cinq ans. Notre juriste Sarah Vincent et notre coordinateur, Hakim Mastour, ont également quitté l'association après plusieurs années de service. Ensemble, l'équipe a accompagné de nombreux changements dans l'association. Sous leur égide le projet réunir a été créé et qui nous tient particulièrement à cœur et qui continue aujourd'hui.

Au nom du comité, je tiens ici à les remercier pour leur engagement pour l'association elisa-asile et, plus généralement, pour l'aide aux réfugié·es. Le comité leur souhaite beaucoup de succès pour la suite de leur carrière.

Le départ de cette équipe nous a permis de penser à la restructuration de l'association. Nous avons décidé de créer un poste de directeur à 80 %, ainsi que deux postes de juristes à 70 %. Ces engagements ont été accompagnés d'une réflexion sur la répartition des tâches entre le comité et l'équipe, ainsi que sur la redéfinition des cahiers des charges des salarié·e·s.

Nous avons eu la chance d'accueillir M.Marc Baumgartner pour le poste de directeur. Grâce à ses compétences, son expérience et sa connaissance du domaine de l'asile, il a notamment su renforcer le positionnement politique de l'association, sa place dans le réseau et son financement. Nous sommes très contents de l'accueillir et nous réjouissons de poursuivre le développement de l'association avec lui.

Nous sommes également très heureux d'accueillir Melissa Bertholds et Najma Hussein en qualité de juriste. Leur travail essentiel constitue le cœur de notre mission. Grâce à elles, elisa-asile continue à fournir une aide juridique gratuite de grande qualité, dans un domaine complexe et exigeant.

Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons la bienvenue.

En 2024, nous avons renégocié notre contrat de prestations avec l'État de Genève pour les cinq prochaines années, dans le cadre duquel notre subvention a été revue à la hausse. Cela constitue une véritable marque de confiance envers notre association et une reconnaissance du caractère essentiel de notre mission. Nous tenons à remercier l'Etat de Genève pour cette aide indispensable, qui permet à notre association d'avoir enfin une certaine stabilité financière. Cette stabilité financière permet d'imaginer de nombreux projets, de se projeter dans l'avenir et surtout, pour nos employé·e·s, d'avoir une certaine sérénité quant à la continuation de l'association.

En revanche, le contexte politique autour de l'asile continue à être délétère au niveau fédéral. Heureusement, la motion visant à supprimer le droit au regroupement familial des personnes admises à titre provisoire a été rejetée. Néanmoins, l'existence même de cette motion atteste de l'existence d'attaques régulières au droit d'asile contre lesquelles elisa-asile continue à lutter.

Cette lutte est possible grâce à notre équipe, à nos donatrices et donateurs, bénévoles, employé.e.s., membre du comité, et à tout.e.s celles et ceux qui croient en notre mission. Votre générosité et votre soutien sont essentiels à la poursuite de notre travail. Ensemble, nous continuerons à défendre les droits des personnes réfugiées et à promouvoir leur intégration et leur bien-être dans notre société.

Cet engagement s'inscrit dans la lignée de celui de Michel Ottet, fondateur d'elisa-asile. Michel a su mobiliser une vaste communauté, créant des liens entre différentes confessions religieuses et associations locales pour former un réseau de soutien inégalé. Il nous a quittés en 2024. En revanche, le réseau qu'il a créé persiste et grandit.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde solidarité envers toutes les personnes en situation d'exil. Votre courage et votre résilience face à des épreuves inimaginables nous inspirent quotidiennement et renforcent notre engagement à vos côtés.

Pour le comité,

Mathias Buhler, Président



HOMMAGE :

MICHEL OTTET (1939-2024),

FONDATEUR DE L'ASSOCIATION ELISA-ASILE

Né en 1939 à la Croix-de-Rozon, Michel Ottet, qui nous a quittés le 16 juin 2024, a consacré une grande partie de sa vie à la défense des droits des requérant-es d'asile et des réfugié-es en Suisse. Ingénieur de formation, il a débuté sa carrière dans l'ingénierie mécanique et horlogère avant de trouver sa véritable vocation dans l'action humanitaire et juridique.

En 1986, face aux premiers durcissements des lois sur l'asile, Michel fonde l'association elisa-asile à Genève, dédiée au soutien juridique deas requérant-es d'asile et des réfugié-es.

Son engagement est né de son profond ancrage dans la communauté catholique et de sa conviction que chaque être humain mérite dignité et protection. Michel a su mobiliser une vaste communauté, créant des liens entre différentes confessions religieuses et associations locales pour former un réseau de soutien inégalé.

Au fil des ans, Michel Ottet est devenu une figure incontournable dans le domaine du droit d'asile, participant à six référendums et formant de nombreux mandataires pour accompagner les requérant-es d'asile et les réfugié-es. Son travail inlassable a permis de sauver des vies et de réunir des familles, malgré les nombreux obstacles et les durcissements constant des lois.

Michel était connu pour son esprit créatif, sa persévérance et sa capacité à trouver des solutions ingénieuses dans les situations les plus complexes. Son humour, sa bonté et son hospitalité étaient appréciés de tous ceux et celles qui l'ont connu.

Aujourd'hui, l'association elisa-asile continue d'exister et de lutter pour les droits des requérant-es d'asile et des réfugié-es, perpétuant ainsi l'œuvre et l'esprit de Michel Ottet. La communauté d'elisa-asile, ainsi que les nombreux réfugié-es qu'il a aidés, se souviennent de Michel comme un leader exceptionnel et un homme profondément humain. Son héritage dans la défense des droits des plus vulnérables reste vivant et continue de guider l'association qu'il a fondée.

Il restera à jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs.



2024 EN QUELQUES MOMENTS

FÉVRIER	La nouvelle équipe entre en fonction.
MARS	Recommandations en vue du nouvel appel d'offres pour la protection juridique dans les CFAs
MAI	Assemblée générale
JUIN	Soirée d'information sur le pacte européen sur la migration et l'asile
JUILLET	Prise de position dans le cadre de la consultation sur la modification de la LEI
SEPTEMBRE	Analyse d'elisa-asile sur la motion contre le regroupement familial
OCTOBRE	Journée de Formation sur le regroupement familial financé par le BIC
NOVEMBRE	Réponse à la consultation sur le pacte européen sur la migration et l'asile
DÉCEMBRE	Miamcredi au Kaur.i - Fête de soutien

L'ÉQUIPE D'ELISA-ASILE EN 2024

LES MEMBRES DU COMITÉ

Mathias Buhler - Président, Jack Kazanji - Trésorier, Pamela Capizzi, Bénédicte De Moerloose, Chiara Gabriele, Andres Martinez, Stéphanie Pasteur, Barbara Steiner, Emma Lidén, Mareva Malzacher

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Marc Baumgartner - Directeur, Melissa Bertholds - Juriste, Najma Hussein - Juriste, Lilia Marques Chaves - Stagiaire juridique, David Pittier - Stagiaire juridique, Layal Belkacemi - Stagiaire

Marine Zurbuchen - Directrice (Jusqu'à fin janvier 2024), Sarah Vincent - Juriste (Jusqu'à fin janvier 2024), Hakim Mastour - Administrateur (Jusqu'à fin janvier 2024)

LES BÉNÉVOLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

Amadou Lamarana Bah, Mokhles Attalah, Marion Flückiger, Nisrine Mangeat, Babatunde Adebisi, Tamar Songhulashvili, Anton Lamunière, Camille Layat, Florinda Shabani, Razieh Olia, Tara Moeinian, Ana Bela Rodrigues, Claudia Borba Stutz, Amen Mengistu, Anne Althaus, Charlotte Antonsen, Elena Cruz, Mattia Tosato et celles et ceux qui souhaitent rester anonymes.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Maryelle Budry, Meriam Mastour, Léonard Micheli-Jeannet, Michel Ottet, Zlata Salihbegovic, Françoise Schenk-Grottret, Manuelle Zibung

PARTENAIRES

Agora – Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérant·e·s d'asile, Asile LGBTIQ+, asile.ch, CAR – Conférence Asile Romande, Centre d'accueil de jour de la Croix-Rouge genevoise, Centrale Sanitaire Suisse Romande (CSSR), Coalition des juristes indépendant·e·s pour le droit d'asile, Coordination asile.ge, CSP – Centre social protestant, HCR – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Hospice général – Équipe du centre d'hébergement des Tattes, IOM – Organisation internationale pour les migrations, La MIA – La Maison Internationale des Associations, Service spécialisé Regroupement familial de la CRS, SOSF – Solidarité sans frontières.

MISSION

Depuis bientôt quarante ans, l'association elisa-asile s'engage à défendre le droit d'asile, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugié·e·s.

Créée en 1986 et reconnue d'utilité publique, sans couleur politique ni religieuse, l'association a pour mission d'assurer aux réfugié·e·s un accès à des conseils juridiques gratuits spécialisés en matière d'asile et une défense effective dans le cadre de leur procédure d'asile, leur garantissant ainsi le droit à une procédure équitable.

elisa-asile sensibilise également la société civile à la thématique de l'asile et des réfugié·e·s.

VALEURS

ENGAGEMENT	Nos employé·e·s et nos bénévoles font preuve d'un engagement sans faille en faveur de nos bénéficiaires
JUSTICE	Elisa-asile se bat pour la justice et pour le respect des droits fondamentaux de tout être humain
RESPECT	Le respect de chacun·e dans sa diversité est essentiel
DIGNITÉ	La dignité de toute personne est au coeur de notre action
SOLIDARITÉ	Elisa - Asile déploie ses activités pour les personnes les plus vulnérables

ACTIVITÉS ET PROJETS

1. CONSEIL ET DÉFENSE JURIDIQUE

En tant que bureau de consultation juridique actif sur le Canton de Genève, elisa-asile donne des conseils juridiques gratuits aux requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s. Lorsque cela touche au droit d'asile et que cela s'avère nécessaire, elisa-asile leur offre également une défense juridique et les représente devant les autorités.

QUELQUES CHIFFRES DE 2024

- 82 permanences juridiques ouvertes
- 533 personnes reçues et conseillées dont 237 nouveaux dossiers
- 948 entretiens menés avec les requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s
- 112 requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s représenté·e·s
- 604 Rédactions juridiques
- 10 Personnes ont pu rejoindre leur famille en Suisse dans le cadre du Projet RF

Permanences juridique

L'association elisa-asile accueille chaque semaine les requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s lors de permanences sans rendez-vous au Foyer des Tattes. Ils sont reçus dans l'ordre d'arrivée par des juristes professionnelles, aidées de bénévoles engagés.

L'accueil et l'accompagnement durant l'attente sont assurés en collaboration avec notre partenaire de longue date, l'Agora – Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérant·e·s d'asile. Pour renforcer notre formidable équipe de bénévoles, nous organisons régulièrement des formations internes sur des sujets variés tels que les permis de séjour, le regroupement familial ou les personnes déboutées.

Malgré une augmentation de nos capacités, nous devons malheureusement continuer à refuser un grand nombre de personnes.

Des jolies victoires juridiques d'elisa-asile :

- **UN SUCCÈS APRÈS HUIT ANS DE PROCÉDURE D'ASILE : L'HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉ·E·S UKRAINIEN·NE·S D'ETHNIE RUSSE**

L'histoire de la famille Sumcov (nom d'emprunt) est celle d'une persécution des deux parties de la guerre en Ukraine et d'une très longue lutte pour trouver enfin une protection en Suisse. En 2017, une association du réseau genevois a conseillé à la famille Sumcov de se tourner vers notre association pour entreprendre une procédure d'asile en Suisse. Le cas a été considéré comme n'ayant aucune chance de succès, puisque la famille Sumcov avait déjà demandé l'asile en Pologne et en Allemagne, requêtes qui ont été rejetées.

Notre association reçoit la famille, composée de Madame et Monsieur Sumcov, ressortissants ukrainiens d'ethnie russe de la région de Donetsk et d'un enfant qui est arrivé en Suisse à l'âge de cinq ans. La famille est désespérée, sans espoir et a besoin de commencer immédiatement un suivi psychothérapeutique. Après avoir gagné un recours contre la décision de renvoi «Dublin» vers la Pologne, la Suisse décide qu'elle est compétente pour se charger de la procédure d'asile de la famille Sumcov. La famille est entendue par le SEM sur les motifs d'asile : Monsieur Sumcov est accusé par la république populaire de Donetsk (DNR) d'avoir collaboré avec les forces armées ukrainiennes (UKROP). Il a été arrêté, tabassé et obligé à collaborer avec la DNR sous menace de mort.

Une fuite vers les parties du pays contrôlées par les UKROP n'a pas amélioré la situation, au contraire, la famille est taxée de séparatiste, elle a vécu dans une extrême précarité et subi des agressions et menaces répétées en Ukraine, ce qui l'a conduit à fuir vers la Pologne et ensuite vers l'Allemagne. Quatre ans après le dépôt de la demande d'asile en Suisse, le SEM rend une décision négative d'asile et de renvoi.

L'association elisa-asile forme recours contre la décision par devant le Tribunal administratif fédéral qui conclut au renvoi de la cause au SEM pour instruction complémentaire. Après une nouvelle audition, le SEM rend de nouveau une décision négative d'asile et de renvoi. L'association elisa-asile forme de nouveau recours contre cette deuxième décision négative sur l'asile. Le Tribunal administratif fédéral revient partiellement sur la décision du SEM et considère que, compte tenu de l'intérêt supérieur de l'enfant, le renvoi de la famille n'est pas exigible. La décision d'octroi du permis F pour tous les membres de la famille tombe paradoxalement une semaine avant le début de l'invasion totale de l'Ukraine.

La famille peut enfin séjourner en Suisse à titre provisoire. L'association elisa-asile entend toutefois maintenir le recours et permettre à la famille

de se voir reconnaître le statut de réfugié. Compte tenu de la récente invasion russe de l'Ukraine, le Tribunal administratif fédéral considère qu'il appartient au SEM d'instruire de nouveau la cause à la lumière de la nouvelle situation politique et sociale du pays et qu'il conviendra d'adapter la pratique en matière d'asile. Ce mois, huit ans après le dépôt de la demande d'asile en Suisse et après trois aller-retours entre le SEM et le Tribunal administratif fédéral, la famille obtient enfin une autorisation de séjour (permis B) par décision positive du SEM.

• **DROITS PROCÉDURAUX D'UN MINEUR BAFOUÉS À L'AÉROPORT DE GENÈVE**

Né en 2006, P. fuit l'Irak en raison de persécutions en raison de ses croyances religieuses. Il arrive en Suisse en avril 2024, à l'âge de 17 ans. Il dépose une demande d'asile à l'aéroport de Genève le 22 avril 2024 auprès du Service asile et rapatriement aéroport (SARA). L'entrée en Suisse lui est refusée et il est assigné à la zone de transit de l'aéroport durant le temps de traitement de sa demande d'asile.

Celle-ci est rejetée au début du mois de mai après une procédure accélérée entachée de vices de procédure, puisque la minorité du requérant d'asile semble avoir été ignorée par les autorités. N'ayant pas accès à un mandataire, P. dépose un recours en nom propre, lequel est également rejeté à la fin du même mois. Durant tout le temps de la procédure, P. reste détenu dans la zone de transit de l'aéroport sans droit de sortie ni accès à des services de base (santé, formation, etc.) alors qu'il est mineur.

Début juin, les aumônières d'AGORA en poste à l'aéroport, consternées par la situation, contactent elisa-asile pour solliciter une intervention. L'association dépose sans délai une communication auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, mettant en cause à la fois la décision de renvoi vers l'Irak et les conditions de détention à l'aéroport, incompatibles avec les articles 3 et 31 de la Convention des droits de l'enfant (CDE). Des mesures provisoires ordonnant la suspension de son renvoi sont finalement prononcées et P. est attribué fin juin au canton de Genève dans un centre de protection des enfants, avec un permis N (procédure d'asile en cours).

La communication est encore pendante devant le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies qui se chargera d'évaluer si d'autres vices de procédure ont été commis dans ce dossier ainsi que d'analyser les motifs d'asile de P. Nous sommes impatients de connaître l'issue de ce dossier qui permettra le cas échéant de mettre en lumière l'inadéquation de la procédure d'asile appliquée aux personnes mineures à la lumière des engagements internationaux de la Suisse.

- **ENFIN RÉUNIS : LE LONG CHEMIN D'UN PÈRE RÉFUGIÉ POUR RETROUVER SES FILLES JUMELLES**

Originaire de la région kurde de la Syrie, Monsieur K. fuit son pays d'origine et obtient l'asile en Suisse en 2022. Après avoir réuni tous les documents nécessaires, Monsieur se présente à la permanence juridique de l'association elisa-asile pour solliciter un accompagnement dans sa procédure de regroupement familial. Il explique à la juriste présente ce jour-là qu'il souhaite faire venir ses filles jumelles âgées de 3 ans, actuellement gardées par son père.

elisa-asile dépose la demande de regroupement familial, qui est acceptée cinq mois plus tard. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) indique dans sa décision que les visas pour la Suisse doivent être retirés auprès de l'ambassade de Suisse à Beyrouth, au Liban. Monsieur est heureux d'entendre la nouvelle et se réjouit de revoir ses filles très rapidement. Cependant, il ignore qu'il devra encore patienter cinq mois avant pouvoir les prendre dans ses bras.

La juriste dépose alors une demande de prise en charge des frais d'entrée en Suisse, Monsieur n'ayant pas les moyens de financer les billets d'avion. En parallèle, la juriste prend contact avec le HCR pour connaître la procédure permettant aux enfants d'entrer légalement sur le territoire libanais.

Une autre question se pose : comment les fillettes, âgées de seulement trois ans, peuvent-elles voyager jusqu'en Suisse ?

Nous trouvons du soutien grâce à la collaboration avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), qui propose un service d'assistance pour les mineur.e.s non-accompagné.e.s. La juriste se coordonne avec l'OIM, qui lui transmet un devis incluant les billets d'avion et les frais d'escorte. Malheureusement, ce montant est bien trop élevé pour Monsieur.

Entre-temps, le SEM rejette la demande de prise en charge des frais d'entrée en Suisse. Monsieur envisage de s'endetter auprès de son entourage pour s'acquitter de cette somme. Finalement, en coordination avec l'OIM, nous parvenons à ce que Monsieur puisse bénéficier du programme « Miles4Migrants », un programme qui, grâce à des miles de vol donnés, soutient les familles séparées, et permet ainsi de réduire la facture de 65 %.

Soulagé, il règle le montant restant. Deux semaines plus tard, ses filles arrivent à Genève, accompagnées d'une escorte opérationnelle de l'OIM.

Cela montre aussi qu'une réunification familiale n'est jamais seulement une lutte pour un visa d'entrée, mais implique toujours une multitude de problèmes logistiques.

2. PROJET RÉUNIR

En novembre 2022, elisa-asile a lancé le projet «Réunir», projet pilote d'une durée de trois ans. Dans ce cadre, elle conseille et accompagne de manière globale les personnes étrangères à Genève, notamment celles issues du domaine de l'asile, tout au long de leur processus de regroupement familial, afin que ces dernières soient réunies avec leur famille dans les meilleurs délais et conditions.

Cet accompagnement offre un suivi autant juridique et administratif que psychologique et social en collaboration avec les acteurs et actrices du réseau genevois et suisse.

CONTEXTE

En Suisse, les personnes étrangères, notamment celles issues du domaine de l'asile souhaitant faire une demande de regroupement familial, sont confrontées à de multiples difficultés (d'ordre juridique, administratif, social et psychologique) et démarches à entreprendre. Par manque d'information ou d'accompagnement, leur demande n'aboutit que trop rarement.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Améliorer l'accès, le respect et la réalisation du droit au regroupement familial pour les personnes étrangères, notamment celles issues du domaine de l'asile, dans le respect de leurs droits fondamentaux et dans celui de l'intérêt supérieur de l'enfant.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Proposer à plusieurs familles à Genève un accompagnement global dans leur processus de regroupement familial
- Proposer des formations sur le regroupement familial aux entités professionnelles intéressées à se former sur la question du regroupement familial
- Sensibiliser et informer la population genevoise aux problématiques du regroupement familial

BÉNÉFICIAIRES

- Personnes étrangères, notamment celles issues du domaine de l'asile en Suisse et souhaitant être réunies avec leur famille se trouvant à l'étranger
- Entités professionnelles genevoises intéressées à se former sur la question du regroupement familial
- Population genevoise dans son ensemble

RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME ANNÉE

Dans la deuxième année, nous en sommes actuellement à 44 mandats liés à ce projet. Cela a conduit à la venue de 42 personnes en Suisse, dont 28 enfants.

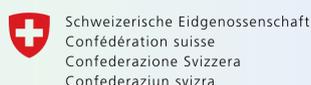
Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des bénéficiaires par les acteur.ice.s du réseau genevois, nous avons organisé une formation pour les professionnel.le.s du réseau au mois d'octobre. Ces professionnel.le.s comprenaient des assistant.e.s sociaux, des juristes, des psychologues, et d'autres acteur.ice du réseaux socio-sanitaire genevois. Sous le titre « Défis et développements », nous avons organisé cette deuxième grande formation d'une journée, soutenue par le BIC, sur le thème du regroupement familial.

En plus des ateliers développés par nos juristes et des interventions de personnes concernées, nous avons eu le plaisir de compter sur les présentations du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein, ainsi que du Service spécialisé Regroupement familial de la Croix-Rouge suisse.

Les objectifs fixés pour la deuxième année ont ainsi été atteints, démontrant efficacement le besoin existant.

Au cours de cette deuxième année du projet, nous avons toutefois été confronté.e.s à une attaque sans précédent contre le droit à la vie familiale, à l'échelle fédérale. Cette situation nous a contraint.e.s à mobiliser des ressources supplémentaires afin de sensibiliser le grand public, d'informer et de mobiliser la société civile pour défendre ce droit fondamental pour toutes les personnes vivant à Genève et en Suisse.

(Plus d'informations à ce sujet dans la section suivante.)



3. SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

La mission de l'association elisa-asile, qui est de défendre le droit d'asile conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugié·e·s, inclut également la sensibilisation de la société civile aux enjeux liés à l'asile et aux réfugié·e·s. Dans ce cadre, nous intervenons sur nos thématiques principales dans divers forums et partageons notre expertise.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Les nombreuses attaques cette année contre le droit à la vie familiale des personnes admises à titre provisoire (permis F) ont rendu nécessaire un travail intensif de sensibilisation sur la situation et les droits spécifiques de ce groupe. Cela a conduit à la publication d'un grand nombre d'articles, d'analyses et de décryptages.

Nous avons ainsi pris position dans le cadre de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), notamment concernant le délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire.

En réponse aux motions visant à supprimer complètement le regroupement familial, nous avons rédigé plusieurs analyses et argumentaires. Nous nous sommes également coordonné·e·s avec plus de 90 organisations actives dans le domaine de l'asile et des droits humains, et avons conjointement transmis aux membres du Conseil des États la position de la société civile, ce qui, selon nous, a certainement contribué au rejet serré de ces motions.

Par ailleurs, notre directeur a pris la parole lors d'un Point Presse Migrations (PPM) consacré au thème du regroupement familial. Les Points Presse Migrations sont une collaboration entre le NCCR – On the Move et le Comptoir des médias d'asile.ch, visant à favoriser le dialogue et la compréhension entre les médias, la recherche scientifique et les professionnel·le·s de terrain.

Tous les éléments ont été publiés sur elisa.ch.w

DÉCRYPTAGE DES OBJETS PARLEMENTAIRES

elisa-asile collabore avec diverses organisations, notamment asile.ch, le CSP et SOSF, afin de proposer des analyses et décryptages des objets parlementaires, en fonction des compétences de chaque structure.

Tous les articles concernés sont publiés sur les sites d'asile.ch, SOSF ainsi que sur celui de la Conférence Asile Romande (conference-asile-romande.ch).

COALITION DES JURISTES INDÉPENDANT·E·S POUR LE DROIT D'ASILE

elisa-asile fait partie de la « Coalition des juristes indépendant·e·s pour le droit d'asile », qui regroupe diverses permanences juridiques, organisations, avocat·e·s et personnes engagées à titre individuel dans le domaine juridique de l'asile. La Coalition partage une vision commune :

- Du travail juridique dans le domaine de l'asile et de sa dimension politique
- Du rôle de la représentation juridique
- De l'intérêt de contribuer à l'évolution du droit par notre travail
- De la solidarité avec les personnes en demande d'asile
- De la reconnaissance du droit fondamental de toute personne en demande d'asile à un recours effectif

Cette année, elisa-asile a été impliquée dans deux projets majeurs. Premièrement, nous avons collaboré à l'élaboration des recommandations de la Coalition en vue du nouvel « appel d'offres pour la protection juridique dans les centres fédéraux d'asile », en soumettant au SEM plusieurs propositions visant à améliorer le système actuel de représentation juridique. Bien que des améliorations ponctuelles aient été apportées par rapport à l'ancienne procédure d'asile, souvent très longue, cette dernière ainsi que la protection juridique présentent toujours des lacunes systémiques qui ne répondent pas aux exigences de l'État de droit.

Deuxièmement, nous avons soutenu la réponse à la consultation sur la reprise par la Suisse du pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Ce dossier particulièrement complexe, dont déjà le message explicatif du Conseil fédéral comptait plus de 200 pages, n'a pu être traité efficacement qu'au travers d'une collaboration étroite et d'une répartition claire du travail au sein de cette large coalition, garantissant ainsi une réponse nécessaire de la société civile.

Les deux contributions sont disponibles sur le site elisa.ch.

COMPTES

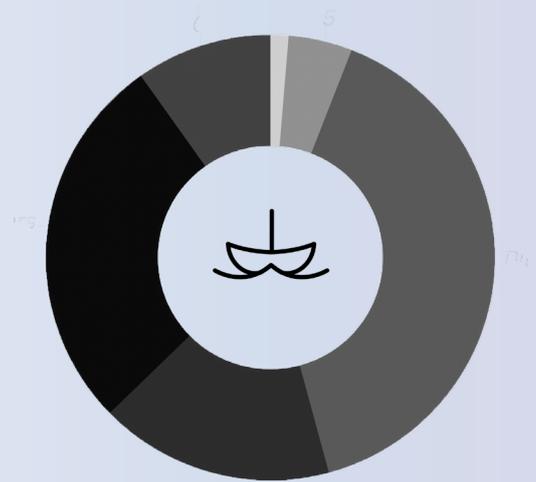
BILAN AU 31.12.2024			
Actif		Passif	
Liquidités	101'973	Dettes + Transitoires	62'426
Créances	1'721	Fonds affectés	40'000
Actifs transitoires	7'778	Capitaux propres	9'047
TOTAL ACTIF	111'473	TOTAL PASSIF	111'473

COMPTES DE RÉSULTAT 2024			
Produits		Charges	
Don + Cotisations	37'384	Charges de personnel	208'438
Etat de Genève	60'732	Frais d'administration	4'384
Communes	21'700	Autres charges d'exploitation	11'622
Institutions privés	88'090		
Produits extraordinaires	2'960		
Autres (recours, etc.)	10'176		
TOTAL PRODUITS	221'042	TOTAL CHARGES	224'444

Résultats de l'exercice en CHF	-3'402
--------------------------------	---------------

PROPORTION DES SOURCES DE REVENUS :

- Produits extraordinaires 1,3%
- Autres (recours, etc.) 4,6%
- Communes 9,8%
- Dons et cotisations 16,9%
- Etat de Genève 27,5%
- Institutions privées 39,9%



MERCI DE VOTRE SOUTIEN !



ELISA-ASILE

Créée en 1986, elisa-asile est une association reconnue d'utilité publique, sans but lucratif et sans couleur politique ni religieuse, basée à Genève.

Depuis bientôt 40 ans, elisa-asile s'engage à défendre le droit d'asile, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugié·e·s. elisa-asile a pour mission d'assurer aux requérant·e·s d'asile et aux réfugié·e·s un accès à des conseils juridiques gratuits spécialisés en matière d'asile et une défense effective dans le cadre de leur procédure d'asile, leur garantissant ainsi le droit à une procédure équitable. elisa-asile sensibilise également la société civile à la thématique de l'asile et des réfugié·e·s.

Composée de juristes spécialisées en droit d'asile et de nombreux·ses bénévoles, l'équipe d'elisa-asile offre conseil et représentation juridiques sur les questions liées à l'asile et au regroupement familial.

Nous tenons à remercier particulièrement les donateurs et donatrices individuels, l'Etat de Genève, les institutions et communes, sans qui nous ne pourrions pas poursuivre nos buts et activités :

Aéroport International de Genève, Acase, la Chaîne du Bonheur, la Paroisse réformée suisse-allemande de Genève, les communes de Carouge, Confignon, Genthod, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates, Veyrier, Etat de Genève, Evangelisch-Lutherischen Kirche in Genf - Deutschsprachige Gemeinde, Union internationale des transports routiers.

L'association vit principalement de vos dons

IBAN CH06 0900 0000 1202 4928 9

*ELISA-ASILE étant reconnue d'utilité publique, les dons peuvent être déduits des impôts. Un don mensuel permet de garantir la pérennité de votre soutien et donc de notre association : **MERCI À VOUS !***

Faites un don avec TWINT !



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don



Avec le
soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

